

Décision

Générale

colonial

Décision n° 266/SG/TPP accordant une autorisation préalable de construire à M. le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire Français des Afars et des Issas (Service des Finances de l'Etat).

n° 266/SG/TPP

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
27 février 1968

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1968

Date du numéro
10 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordé à M. le Haut-Commissaire de la République (Service des Finances de l'Etat), l'autorisation préalable de procéder à la construction d'un bâtiment à usage de bureaux dans l'enceinte du Palais du Haut-Commissariat en bordure de la place Administrateur-Bernard. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivant procédure réglementaire.